

BAREME MAXIMUM DES HONORAIRES

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE G.T.I. (au 13/05/2023):
Sauf mention contraire, les honoraires sont mis à la charges des vendeurs.
Dans tous les cas, les divers prix affichés en vitrine incluent le montant des honoraires.

Ils sont dénommés : honoraires d'agence TTC inclus , charge vendeur.
Tous les honoraires et pourcentages s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC)

Forfait de 6 000 euros jusqu'à 81 000 euros

De 81 001 à 120 000 euros : 8 %

De 120 001 à 150 000 euros : 7 %

De 150 001 à 350 000 euros : 6 %

Au-delà de 350 001 euros : 5%

Les honoraires inclus entre autres : nos frais de déplacement, la rédaction du mandat, conseils et services préalables et durant la vente, notre expérience et connaissance du marché local à votre service acquise depuis notre création en 1996, la constitution du dossier de mise à la vente, la mise en place d'une stratégie commerciale, le reportage photos, la publicité, les visites, la négociation, l'assistance lors du compromis et de l'acte authentique...et nous sommes également présents après la vente...

Les tranches ne sont pas cumulables.

Les avis de valeurs sont facturés forfaitairement à 175 € TTC par bien, remboursé si nous vendons le bien.

Nous contacter en cas de pluralité de biens.